
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. VAN CUTSEM, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Henri-Théophile Carpentier.

MESSIEURS,

Le sieur Henri-Théophile Carpentier, né à Staple (France), le 26 germinal an XIII, a quitté sa patrie en 1836. Après quelques voyages, il est venu s'établir en Belgique, avec l'intention d'y être instituteur; il y a en effet ouvert une école au faubourg de St-Josse-ten-Noode, depuis le 18 décembre 1838. La conduite de cet instituteur n'a encore donné lieu à aucune plainte; cependant, d'après les renseignements parvenus à l'autorité, sa moralité serait loin d'être à l'abri de reproche, ce qui est très-grave dans la personne d'un instituteur; ce motif a paru suffisant aux fonctionnaires consultés sur sa demande pour la repousser.

Le Rapporteur,

J. VAN CUTSEM.

Le Président,

J. MAERTENS.
